

**MINISTRE DE LA PECHE ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

RAPPORT NATIONAL DE MADAGASCAR

16^{ème} Comité Scientifique

Busan Korea

2013

Préparé par :

- RAHOMBANJANAHARY Diary Mirindra (USTA)
- RASOLONJATOVO Harimandimby (CSP)
- FANAZAVA Rijasoa (CSP)
- RATSIMANARISOA Njaka (SGPT)

Madagascar rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien, 2013

RAHOMBANJANAHARY Diary Mirindra (USTA)

FANAZAVA Rijaso (CSP)

RASOLONJATOVO Harimandimby (CSP)

RATSIMANARISOA Njaka (SGPT)

INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LES RECHERCHES ET LES STATISTIQUES

<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données scientifiques finales de l'année dernière concernant toutes les flottilles sauf celles de palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2013, les données finales de l'année calendaire 2012 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2013] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p>	<p>NON</p>
<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données provisoires de l'année dernière concernant les palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2013, les données provisoires de l'année calendaire 2012 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2013] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p> <p>RAPPEL : Les données finales de l'année précédente concernant les palangriers sont attendues au Secrétariat avant le 30 Déc. de l'année en cours [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2013, les données finales de l'année calendaire 2012 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 décembre 2013).</p>	<p>NON</p>
<p>Si vous avez répondu NON à une des questions, en indiquer les raisons et les actions prévues : Le système de collecte de données à travers le logbook vient d'être opérationnalisé à la fin de cette année. De ce fait, la série de données historiques présente certaines lacunes vis-à-vis du format de données exigées par la CTOI.</p>	

Résumé exécutif

La pêche thonière nationale est pratiquée essentiellement par des palangriers inférieurs à 24 m. Le nombre de navires mis à la disposition de cette pêcherie ne cesse d’augmenter graduellement depuis son développement en 2007 (Tableau 1) dans la façade est des eaux de Madagascar. Notons que ces navires effectuent une marée relativement courte pour maintenir les thons et espèces assimilées frais sous glace. En termes de production, les prises mises à terre déclarées par les trois sociétés ayant des licences sur les thons et espèces associées ont connu une légère diminution au cours des trois dernières années, et ce, malgré l’augmentation du nombre de navires de pêche déployés. Jusqu’à présent, aucune explication ne peut être avancée à ce sujet vu que bon nombre d’incertitudes restent encore à élucider, d’autant plus que la collecte de logbook au débarquement n’a pas été mise en œuvre. Les seules données disponibles procurant des informations géographiques sont celles issues du VMS (Vessel Monitoring Système) et du programme observateur. Les navires de pêche ayant des licences sur les poissons démersaux peuvent aussi avoir une interaction accidentelle avec certaines espèces sous mandat de la CTOI notamment celles dites néritiques. Il s’agit des ligneurs, palangriers et polyvalent exploitant la partie benthique des façades Ouest et Est de la ZEE (Zone Economique Exclusive) de Madagascar. La pêche thonière traditionnelle reste un segment très méconnu à Madagascar. Des efforts conjoints de l’administration de la pêche et ses partenaires ont été développés récemment pour mettre en exergue les tenants et les aboutissants de cette pêcherie.

Table des matières

Résumé exécutif.....	3
Table des matières.....	3
Liste des figures	4
Liste des tableaux.....	4
1. Contexte/Informations générales sur les pêcheries.....	1
2. Structure de la flottille	2
3. Prises et effort.....	2
4. Pêcherie récréative à NOSY BE	6
5. Ecosystèmes et prises accessoires.....	7
5.1 Requins.....	7
5.2 Oiseaux marins	7
5.3 Tortues	7
6. Systèmes nationaux de collecte et traitement des données	8
6.1. Collecte et vérification des données issues des livres de bord	8
6.2. Système de surveillance des navires (y compris date de début et état de la mise en place)	8
6.2.1.- Description des activités réalisées.....	8
6.2.2. Contrôle des navires autorisés.....	1
6.2.2.1. Inspection par les patrouilleurs.....	1

6.2.2.1.1 Cadre nationale	1
6.2.2.1.1.1. Par pavillon et par pêcherie.....	1
6.2.2.1.1.2. Par zone opérationnelle.....	3
6.2.2.1.1.3. Par mois	3
6.2.2.1.2. Cadre régional	4
6.2.2.1.2.1. Par pavillon et par pêcherie.....	4
6.2.2.1.2.2. Par zone opérationnelle.....	6
6.2.2.1.2.3. Par mois	6
6.2.2.2. Contrôle au débarquement.....	7
6.2.2.3. Contrôle au niveau du centre opérationnel	8
6.2.2.3.1. Contrôle déclaration entrée/sortie de zone.....	9
6.2.2.3.2. Contrôle par le système de suivi des navires par satellite.....	10
6.3. Programme d’observateurs.....	12
6.3.1. Embarquement par pêcherie.....	12
6.3.2. Embarquement par pavillon	14
6.3.2.1 Observations :	1
6.3.2.2 Résultats des embarquements des observateurs:.....	1
6.3.2.3 Détails des résultats d’embarquement à bord :	1
6.3.2.4 Evènements spéciaux	2
6.4. Programme d’échantillonnage au port	2
6.5. Débarquement/Transbordement.....	2
7. Programmes nationaux de recherche	2
8. Mise en place des recommandations du Comité scientifiques et des résolutions de la CTOI	3
9. Références bibliographiques	3

Liste des figures

Figure 1: Prises et efforts historiques de la flottille palangrière nationale dans la zone de compétence de la CTOI	4
Figure 2: Carte de la répartition de l’effort de pêche, par type d’engin pour la flottille à la palangre nationale dans la zone de compétence de la CTOI	5
Figure 3: Carte de la répartition des captures, par espèce pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI.....	6

Liste des tableaux

Tableau 1: Nombre par année des navires de pêche aux thons et espèces assimilées.	2
Tableau 2 : Nombre des navires par type d’engins visant les ressources démersales.	2
Tableau 3: Prises et effort annuelles par les palangriers malagasy des principales espèces dans la zone de compétence de la CTOI.....	4
Tableau 4: Tableau résumant les programmes de recherche nationaux, y compris leurs dates	2



Tableau 5: Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2005 et 2012. 3



1. Contexte/Informations générales sur les pêcheries

Madagascar possède une zone de pêche étendue avec une côte longue de 5 600 km et un plateau continental de 117 000 km² de superficie. Sa zone économique exclusive (ZEE) s'étend sur 1 140 000 km² et renferme une biodiversité marine riche et des ressources halieutiques abondantes et variées.

A Madagascar, la pêche commerciale se divise en 03 types suivant la puissance motrice du bateau, selon la législation nationale (Décret n° 94-112 du 13 février 1994) :

- i) la pêche industrielle qui est caractérisée par l'usage d'embarcation motorisée plus de 50 CV de puissance motrice,
- ii) la pêche artisanale reconnue par le déploiement d'embarcation motorisée disposant une puissance motrice inférieure ou égale à 50 CV et,
- iii) la pêche traditionnelle (à pieds ou avec une pirogue monoxyde motorisée ou non).

L'accès aux ressources nécessite la possession d'une licence de pêche pour les embarcations de type artisanal et industriel. Pour les embarcations non motorisées, le Ministère de la pêche est sur le point de procéder à leur immatriculation, et de ce fait, l'accès aux ressources est encore libre.

Outre la pêche commerciale, il y a aussi la pêche de subsistance, la pêche récréative et la pêche scientifique. Et selon toujours ce texte, les navires industriels et artisanaux opérant dans les eaux de Madagascar sont classés en 04 catégories. Les navires propriétés de ressortissant ou Société ou de l'Etat, affrétés par de ressortissant ou Société ou de l'Etat, navires étrangers basés à Madagascar appartiennent respectivement à la Catégorie I, II et III. Les navires étrangers opérant dans les eaux de Madagascar appartiennent à la catégorie IV. A titre d'illustration, le Ministère de la pêche a octroyé 76 licences aux navires appartenant aux trois premières catégories. Les huit palangriers, enregistré à la liste des navires de la CTOI en 2012, font partis de la catégorie III. A ceci s'ajoutent les 22 navires de pêche dont 3 palangriers de fond, 14 polyvalents et 5 ligneurs qui exploitent plutôt des espèces démersales. Les 54 autres sont constitués essentiellement par des chalutiers, des navires visant des ressources côtières et des bateaux d'appui.

La pêche crevettière côtière détient depuis toujours une place importante dans le secteur pêche à Madagascar. Beaucoup de techniques ont ainsi été développées aussi bien par les industrielles que les pêcheurs paysans. Si les gros exploitants optent pour l'utilisation des chalutiers de taille moyenne au large, les pêcheurs paysans exploitent les juvéniles tout au long du littoral voire aux embouchures avec des engins dérisoires et quelques fois destructeurs. En conséquence, les stocks ont connu une surexploitation apparente manifestée par le déclin brusque des prises mises à terre. Pour faire face à la crise associée à la baisse de production, quelques sociétés ont pris une alternative de se convertir en pêche à la ligne ou à la palangre. Cette technique consiste à utiliser les chalutiers pour traîner une ligne mère où sont attachés des centaines d'avançons. En 2007, la société REFRIGEPECHE OUEST a même mobilisé un navire de plus de 24 m pour accroître sa production dans la partie ouest des eaux de Madagascar. Celle-ci a dû arrêter son activité suite aux problèmes d'importation d'appâts et d'optimisation du navire. Si le grand navire a disparu de la côte ouest, les petits palangriers, eux, se pullulent dans la façade est. Cette pêche à la palangre qui se développe dans la partie orientale de la ZEE de Madagascar est caractérisée par l'utilisation d'embarcation motorisée de moins de 24 m. Elle déploie généralement 800 à 1 300 hameçons circulaires par filage et vise les albacores, patudo et les espadons.

2. Structure de la flotte

Constituée essentiellement par des palangriers, la flotte battant pavillon malagasy est en pleine essor. Elle mobilisait un seul palangrier en 2007. Depuis, ce nombre ne cesse d'accroître progressivement et atteint jusqu'à six navires à la fin de la période exploratoire (2010) et en 2012, le nombre de ces palangriers s'élève à 08.

Si des navires de pêche de grande taille (> 25 m) se montrent réticents à la pêcherie, ceux de petite taille (<17 m) s'y intéressent davantage. Le tableau suivant met en évidence la ventilation par année des navires de pêche aux thons et espèces assimilées.

Tableau 1: Nombre par année des navires de pêche aux thons et espèces assimilées.

Année	Prospection		Palangriers		Total
	<25	>25m	<25	>25m	
2007				01	01
2008			2	2	04
2009	02			2	04
2010	04		1	1	06
2011			6	1	07
2012			8	0	08

En définitive, il a été constaté que les opérateurs nationaux commencent à s'intéresser à la pêcherie à la palangre et investir davantage aux fins d'optimiser leur rendement.

Force est de constater que d'autres pêcheries peuvent capturer accidentellement et en faible proportion les thons en l'occurrence celle ciblant les poissons demersaux, les ligneurs ou encore les multi-engins capturant quelques fois des thons néritiques. Des investigations récentes ont montré que le taux des ressources thonières dans la prise totale de ces derniers n'excède pas les 11%.

Tableau 2 : Nombre des navires par type d'engins visant les ressources démersales.

Année	Prospection		Ligneurs		Polyvalents		Palangriers		Total
	<25	>25m	<25	>25m	<25	>25m	<25	>25m	
2007	02		07				01		10
2008			19				04		23
2009							13		13
2010	15		04		12				31
2011			9		18		10		37
2012			5		14		03		22

3. Prises et effort

Le système de collecte de données utilisé par l'administration de la pêche ne permettait pas de distinguer les thons parmi les poissons. La distinction des thonidés dans le groupe poisson a été entamée à partir de 2010. L'évolution de la capture nominale est, dans ce cas, déterminée à partir des déclarations de capture fournies par les trois sociétés de pêche. Les quantités annuelles de chaque espèce sont disponibles par navire et par société. Par conséquent, les cartes des captures et des efforts dressées ci-dessous se basent encore sur les informations transmises par VMS (Vessel Monitoring System) et sur les informations issues du programme observateur. Force est de mentionner que la plupart des petits navires n'en sont pas encore équipés. En conséquence, leurs activités de pêche n'ont pas encore été cartographiées. En outre, il est important de souligner que le taux de couverture des observateurs avoisinerait les 30%. Les cartes suivantes font figures de l'échantillon de la distribution spatiale des captures qui sont ventilées par espèce.



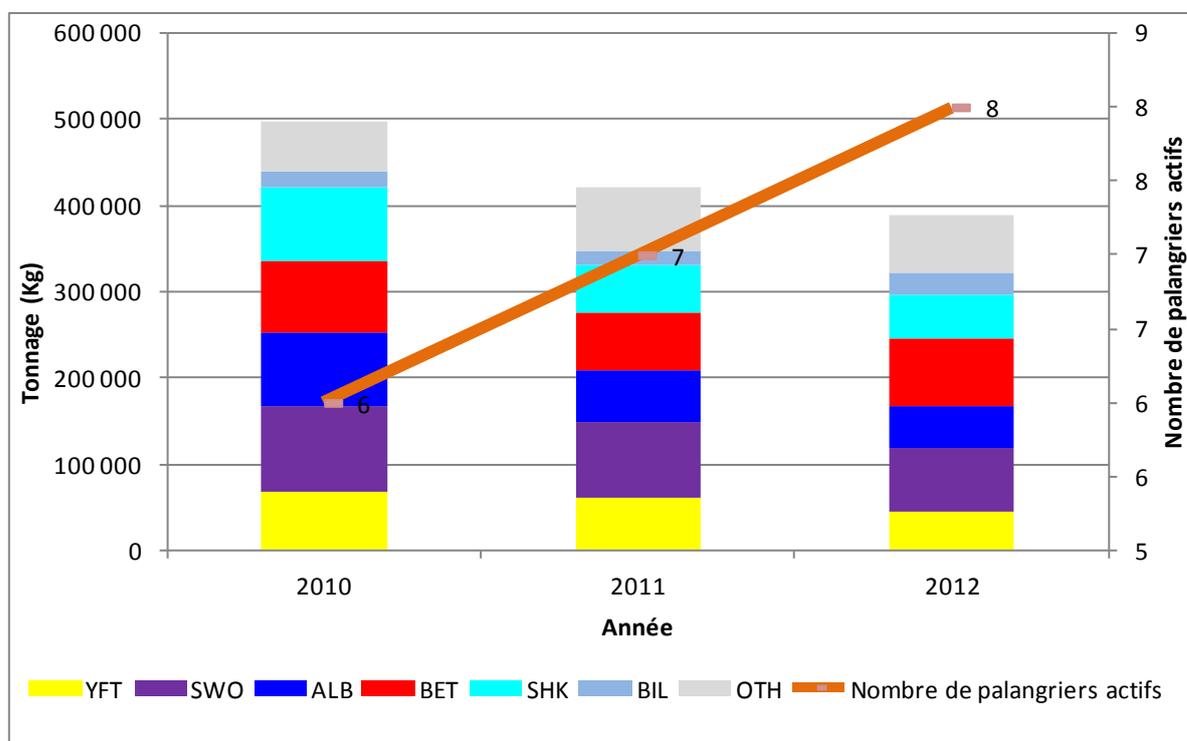
Tableau 3: Prises et effort annuelles par les palangriers malagasy des principales espèces dans la zone de compétence de la

CTOI

Espèces	2010	2011	2012
Albacore	68 675	61 363	45 435
Espadon	98 785	87 025	72 527
Germon	85 759	60 655	50 294
Patudo	81 935	66 870	76 454
Requins	84 750	56 145	51 472
Voilier, marlins	19 476	14 081	26 089
Autres	58 509	75 608	66 362
Total (Kg)	497 889	421 747	390 643

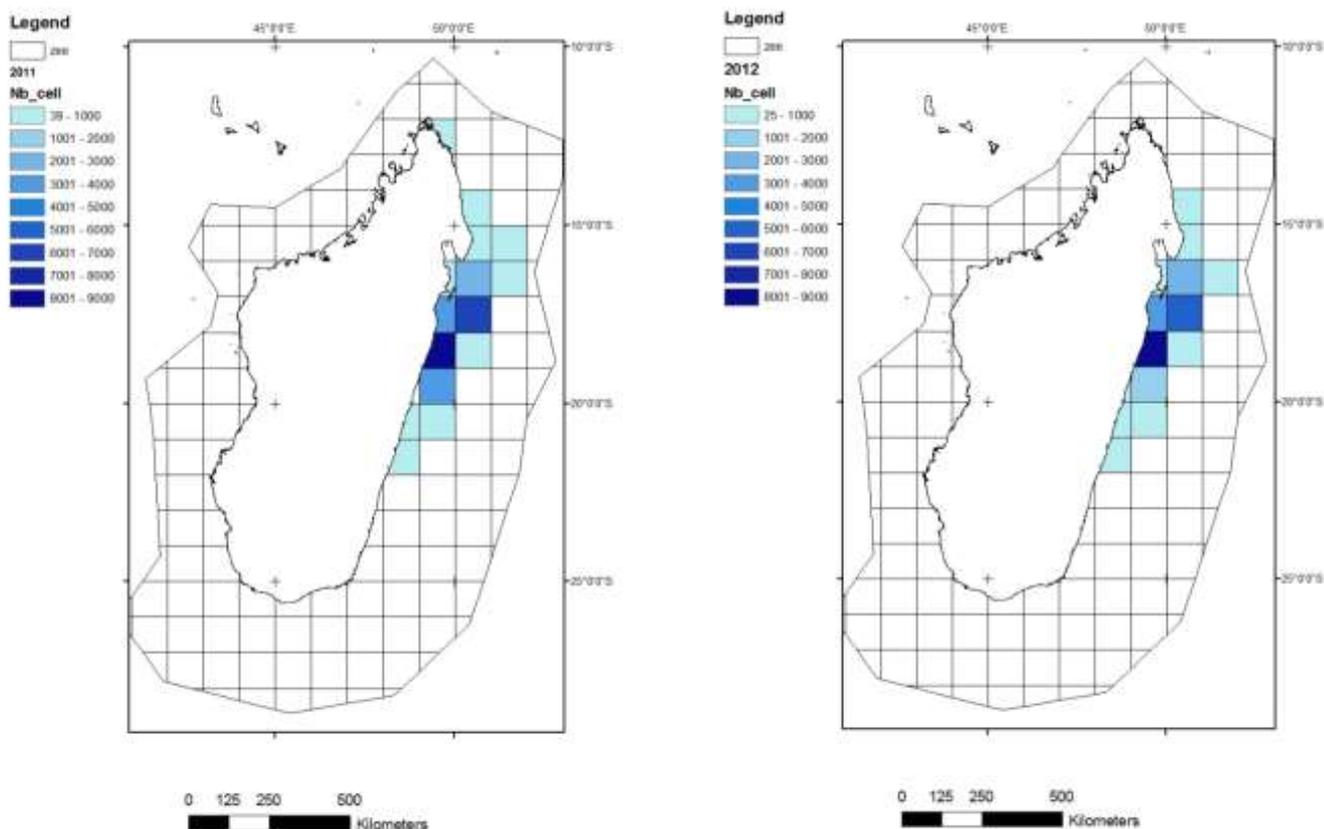
L'évolution des prises mises à terre des trois dernières années fait montre une tendance décroissante. Les quatre principales espèces entre autres : l'albacore, espadon, germon, patudo ont toutes connues la même allure. Quand au groupe de requins, les prises mises à terre ont diminué significativement de 2010 à 2012 avec des tonnages respectifs de 84 à 51 tonnes. Il est toujours difficile d'expliquer cette tendance inversement proportionnelle au nombre de navire actif, d'autant plus que les statistiques à la disposition du ministère est loin d'être parfaites. La figure suivante montre bien cet aspect de contradiction.

Figure 1: Prises et efforts historiques de la flottille palangrière nationale dans la zone de compétence de la CTOI



Les totales des captures débarquées ont connu une légère baisse de 2010 à 2012. Si le groupe de thons, comprenant les albacores, patudo et germon, constituait 47% des prises en 2010, il n'en représentait plus que 44%, en 2012. Cette baisse se constate aussi dans le groupe des poissons porte épées, notamment dans les prises des espadons. En effet, les prises mise à terre en espadon déclinèrent de 19,9% à 18,5%, respectivement de 2010 à 2012. Le déclin significatif a été aussi enregistré dans les prises mises à terre des requins. A titre d'illustration, en 2010 les requins représentent 17% des prises alors qu'en 2012, ce taux est seulement de l'ordre de 13%.

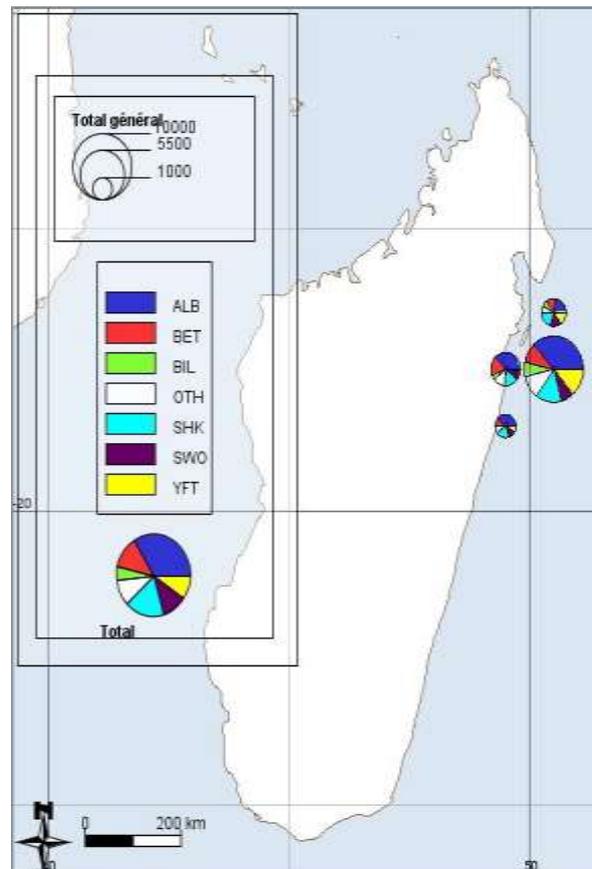
Figure 2: Carte de la répartition de l’effort de pêche, par type d’engin pour la flottille à la palangre nationale dans la zone de compétence de la CTOI



Source : Données VMS, 2013

La distribution géographique des efforts de pêche émanant des données VMS montre bien la localisation préférentielle de la flottille palangrière malagasy. Cette localisation se trouve à l’intérieur de la partie est de la zone de pêche de Madagascar. Comprises entre 14°S et 22°S, les marées de ces palangriers se déroulent, en général, le long de la côte. La figure ci-dessous illustre aussi cette distribution en termes de répartition des captures.

Figure 3: Carte de la répartition des captures, par espèce pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI



Source : Rapport des observateurs de novembre à décembre 2012

Les palangriers visent des thons et espèces assimilées frais. Cette préférence leur impose une contrainte dans la durée de marée qui est, en général, moins de 10 jours. Ce qui explique la position générale des filages tout près de la côte. Au cours de la période indiquée ci-dessus, ce sont les germons qui prédominent les prises mises à terre. L’origine de cette prédominance est l’abondance apparente de cette espèce au deuxième semestre de l’année dans la partie sud-est des eaux Madagascar.

4. Pêche récréative à NOSY BE

Deux types de bateaux sont utilisés généralement en l’occurrence les monocoques et les catamarans (double coque et souvent munis de voile) avec des longueurs et des largeurs variables. Propulsés par des moteurs et fabriqués, en général, par des fibres de verre, ces bateaux servent non seulement de moyen de transport aux aires de pêche mais aussi d’unité prenante à la pêche proprement dite, dans le cas de la pêche à la traîne. Notons qu’une sortie de pêche dure d’un jour à une semaine, mais la plupart sort, tôt, le matin et revient à la fin de l’après-midi. Par ailleurs, les cibles existent toujours tout au long de l’année, mais, c’est l’intensité du vent et le flux de la clientèle sont les limites majeur de la pratique de l’activité à Nosy Be. Autrement dit, les carangues qui sont réputés les cibles principaux, vu leur taille imposante, sont abondants pendant la saison pluvieuse. La saison de thon se fait de Février à Mai qui est succédée par celle des espadons de juin à septembre. La pêche sportive tient une place importante dans le secteur touristique et confère ainsi à Nosy Be une destination incontournable pour les adeptes de la mer. On peut y rencontrer toutes les techniques de pêche désirées par les clients entre autres : le pooper, le jig, la traîne classique, la palangrotte, ...Ceci implique que cette gamme de pêche exploite différents habitats de la surface jusqu’aux fonds rocheux ou coralliens, et du littoral en haute mer. Selon les informations préliminaires recueillies, les pêcheurs sont amenés davantage vers le large, aux environs

du Banc de Grand Castor, du Grand Serpent, des îles Mitsio et Radama et ailleurs, si auparavant les cibles étaient abondants dans les environs immédiats de Nosy Be. Notons aussi l’existence de l’initiative louable visant la création d’une fédération des clubs de pêche en mer. Outre la promotion de l’activité, elle va servir d’interface vis-à-vis des partenaires publics et privés. A ceci s’ajoute la défense des intérêts des adhérents par rapport aux problèmes rencontrés tels que la concurrence déloyale, ... Elle envisage également d’acquérir une envergure nationale en impliquant les autres acteurs dans d’autres régions (RAHOMBANJANAHARY, 2011).

5. Ecosystèmes et prises accessoires

Jusqu’à présent, rares sont les études qui ont été conduites pour décrire les enjeux environnementaux au sujet de la pêche thonière. En fait, des études visant à mettre en exergue la quantité des requins capturés accidentellement ont été entreprises ces deux dernières années. Ces études ont montré que l’importance des interactions des pêches thonières industrielles malagasy sur les requins. Quant au progrès enregistrés, des initiatives de collecte de données aussi bien sur les poissons commerciaux que sur les prises accessoires ont été constatés récemment. Cette initiative touche à la fois les segments industriels, artisanaux ou encore traditionnels. Des répercussions assez conséquentes notamment en matière de données et nouvelles conséquences vont s’en sortir très prochainement. A ceci s’ajoute la mise en place du plan d’action aux fins d’améliorer la conformité de Madagascar vis-à-vis des résolutions de la CTOI. Ce plan d’action a recommandé d’amender les textes sur la conservation des espèces menacées dans la zone de compétence de la CTOI. Il s’agit des espèces dont l’interaction ne leur sont pas favorables telles que les requins, les oiseaux marins, les tortues marines et les mammifères marins. Dans la conceptualisation de la nouvelle loi portant code de la pêche et de l’aquaculture, le plan d’action encourage d’apporter des précisions de conservation de ces espèces dans son décret d’application.

5.1 Requins

Comme mentionné ci-dessus, les taux de prises mises à terre des requins ne cessent de diminuer de 2010 à 2012. A la lumière des statistiques des observateurs embarqués des pêcheurs industriels, le taux de requin mis à terre est de l’ordre de 12% en 2012.

Certains pêcheurs traditionnels de la côte ouest de Madagascar ciblent les requins pour des fins lucratives. Les ailerons sont revendus aux collecteurs et le reste du corps est autoconsommé ou commercialisé localement. Ces pêcheurs déploient généralement des filets maillants de grande maille au cours des marées de quelques jours pour pêcher les requins.

5.2 Oiseaux marins

La figure 2 montre bien que la flotte palangrière malagasy n’explore pas au sud de 25°S. En d’autres termes, le niveau d’interaction de celle-ci avec les oiseaux de mer peut être considéré comme minimal voire nul, d’autant plus que le rapport des observateur n’a jamais mentionné une interaction des oiseaux mer avec les palangriers nationaux.

5.3 Tortues

Depuis le développement de la flotte palangrière malagasy, aucune investigation n’a pas encore été entamée. En revanche, les données issues du programme observateur font état d’une capture accidentelle de tortue verte (*Chelonia mydas*) de 4 Kg de novembre à décembre 2012.

Quant à la pêche artisanale et traditionnelle, des études ont révélé que l’impact de l’utilisation des filets maillants sur les tortues marines prend toutefois une dimension importante (Razafindrakoto et al., 2008). Des initiatives visant à amender les textes en vigueur aux fins de rendre beaucoup plus robuste la législation en matière de conservation de tortues marine sont en voies de gestion.

6. Systèmes nationaux de collecte et traitement des données

6.1. Collecte et vérification des données issues des livres de bord

Le système de collecte, de gestion et de traitement des données des pêcheries thonières se base sur le système déclaratif. En d'autres termes, les sociétés de pêche assurent la collecte des informations sur les activités de pêche et envoient par la suite, à leur guise, une copie des fiches de pêche au MPRH (Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques). Il faut rappeler qu'avant 2010, ces déclarations des Sociétés étaient globales et ne donnaient aucun détail sur les localisations des pêches ni des espèces capturées. Pour les années 2010 et 2011, les mêmes sociétés commençaient à rapporter des détails sur la composition spécifique de leurs prises mises à terre mais des informations concernant les activités de pêche se trouvaient toujours manquantes. A ce titre, elles ont, toutefois, omis dans la plupart de leur déclaration le type et le nombre d'appâts ainsi que d'hameçon déployés. A ceci s'ajoute l'absence cruciale des localisations géographiques où se déroulaient les filages. L'utilisation de la nouvelle version de logbook a été conçue en 2012 et en vigueur cette année. Signalons au passage qu'elle a été conçue pour répondre aux exigences communes du MPRH et de la CTOI.

Le MPRH à travers l'USTA (Unité Statistique Thonière d'Antsiranana, a pris une initiative de se conformer aux résolutions de la CTOI entre autres : les résolutions 13/03 ; 12/04 ; 12/06 ; 10/02 ainsi que 05/05. Pour ce faire, des antennes provinciales de collecte de données aux débarquements des navires nationaux sont opérationnelles courant novembre 2013. En outre, le MPRH en partenariat avec le Smartfish s'attèlent à mettre en œuvre un programme de collecte de données sur les prises mises à terre temporaire par les navires traditionnels, artisanaux et industriels. Ce partenariat a priorisé deux sites pilotes bien distincts en l'occurrence les circonscriptions de Toamasina I et de Mahajanga I. Ce programme a développé des méthodologies de collecte de données appropriées aux segments en vue de rapporter les statistiques proches de la réalité. Il a également mis au point un outil de gestion moderne qui permet de saisir, en temps réel et dans plusieurs sites via internet, les données fraîchement collectées.

6.2. Système de surveillance des navires (y compris date de début et état de la mise en place)

6.2.1.- Description des activités réalisées

Quatre types de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) appliqués par le CSP sont concernés par ce rapport, à savoir, la surveillance aérienne, la surveillance maritime et la surveillance terrestre et l'embarquement des observateurs:

La composante « *air* » du SCS est ordinairement le premier niveau d'intervention lorsqu' un Etat manifeste une préoccupation concernant la zone dont il est responsable ou dans laquelle il a des intérêts. Cette composante permet aussi de rassembler, très rapidement, des informations sur l'effort de pêche dans la zone visée, à partir des avions. La surveillance aérienne fournit des informations initiales sur les opérations effectuées dans les pêcheries, mais elle peut aussi donner une première indication d'éventuelles activités illicites dans la zone. C'est sur la base de ces derniers renseignements qu'une action de SCS peut être lancée, par la suite. Pour la réalisation, 28h45mn ont été réalisés sur les 50 heures de survol programmés pour l'année 2012. L'écart est du essentiellement à de la baisse du budget prévu à cet effet. Néanmoins, afin de rattraper cet écart, un survol de 14h25mn ont été effectué, dont 09h405mn dans la ZEE malagasy ont été effectués dans le cadre du programme régional de surveillance des pêches de la COI.

La composante « *mer* » du SCS comprend l'aspect technique proprement dit de la surveillance des zones maritimes. Pour cette composante, on peut recourir à l'utilisation des navires. Comme on craint



traditionnellement une violation des lois s'appliquant à une Zone Economique Exclusive, il faut pouvoir “mettre la main” sur l'auteur de l'infraction, pour identifier le contrevenant et pour réunir des éléments de preuve. Quant à la réalisation de cette composante pour la mission nationale, 248 jours de mer sur les 420 jours de mer prévus pour l’année ont été réalisés. L’écart a été occasionné par la mise en carénage du navire ATSANTSA. En ce qui concerne le programme régional de surveillance des pêches de la COI, 56 jours de mer sont réalisés dont 18 jours dans la ZEE malagasy.



SOPEMO	Malagasy	Navire Polyvalent	4	4	0	5	4	3	1	100%	0	0%
Mr VOCA BRUNO	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1								
Mr JEAN NOEL	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1								
MAD OCEAN	Malagasy	Palangrier	1	1								
READ MADAGASCAR	Malagasy	Palangrier	3	0								
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Palangrier	5	5								
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Palangrier	2	2								
AUTRES	Malagasy				0	17	17	17	0	—	16	94,12%
SOUS TOTAL PAVILLON MALAGASY			79	76	0	70	54	40	14	48,68%	16	29,63%
ANABAC	Seychelles	Navire d'appui	2	2	0	1	1	1	0	50%	0	0%
ANABAC	Seychelles	Senneur	5	4	0	1	1	1	0	25%	0	0%
CFTO	France	Senneur	2	2								
DAE YOUNG FISHERIES EXPERIMENTALE	Taiwan	Palangrier	4	4								
DAE YOUNG FISHERIES EXPERIMENTALE	Corée	Palangrier	4	4								
DAE YOUNG FISHERIES EXPERIMENTALE	Chine	Palangrier	1	1								
DAE YOUNG FISHERIES	Malaisie	Palangrier	5	5								
DAE YOUNG FISHERIES	Taiwan	Palangrier	39	36								
DAE YOUNG FISHERIES	Belize	Palangrier	3	3								
INTERTUNA S.A.	Seychelles	Senneur	2	2	0	3	2	1	1	100%	0	0%
JAPAN TUNA	Japon	Palangrier	1	1								
SAPMER	France	Senneur	4	4								
UNION EUROPEENNE	Espagne	Navire d'appui	5	5								
UNION EUROPEENNE	Espagne	Palangrier	13	9								
UNION EUROPEENNE	Espagne	Senneur	15	13	0	5	5	5	0	38,46%	0	0%
UNION EUROPEENNE	France	Palangrier	19	19	0	1	1	1	0	5,26%	0	0%
UNION EUROPEENNE	France	Senneur	7	7								
UNION EUROPEENNE	Portugal	Palangrier	2	2								
AUTRES	Etranger											

SOUS TOTAL PAVILLON ETRANGER	133	123	0	11	10	9	1	8,13%	0	0%
TOTAL	212	199	0	81	64	49	15	23,61%	16	25%

On ne peut pas faire le cumul des navires concernés dans les deux tableaux qui vont suivre. Exemple, un navire peut être contrôlé au mois de janvier et mois de juin, donc si on fait le cumul, il va être compté deux fois dans le nombre de navire concerné alors que c'est le même navire. De même pour la répartition par zone opérationnelle. Raison pour laquelle, on a supprimé le total dans la colonne « navire concerné ».

6.2.2.1.1.2. Par zone opérationnelle

ZONE OPERATIONNELLE CSP	Nombre de navires interrogés par radio	Nombre de navires inspectés	Nombre de navires concernés	navires inspectés 1 fois	navires inspectés 2 fois ou plus	Navires en infractions	Taux d'infraction (%)
NORD	0	2	2	2	0	2	100%
NORD OUEST	0	50	41	33	8	13	31,71%
OUEST	0	23	22	21	1	1	4,55%
SUD OUEST	0	6	6	6	0	0	0%
TOTAL	0	81				16	

6.2.2.1.1.3. Par mois

PERIODE	Nombre de navires interrogés par radio	Nombre de navires inspectés	Nombre de navires concernés	navires inspectés 1 fois	navires inspectés 2 fois ou plus	Navires en infractions	Taux d'infraction (%)
JANVIER	0	6	6	6	0	5	83,33%
FEVRIER	0	1	1	1	0	0	0%
MARS	0	24	24	24	0	3	12,50%
AVRIL	0	14	14	14	0	1	7,14%
MAI	0	12	12	12	0	1	8,33%
JUIN	0	11	11	11	0	0	0%
JUILLET	0	1	1	1	0	0	0%

AOÛT							
SEPTEMBRE	0	9	9	9	0	3	33,33%
OCTOBRE	0	2	2	2	0	2	100%
NOVEMBRE							
DECEMBRE	0	1	1	1	0	1	100%
TOTAL	0	81				16	

6.2.2.1.2. Cadre régional

6.2.2.1.2.1. Par pavillon et par pêcherie

PROTOCOLE-SOCIETE	PAVILLON	TYPE	Navires Licenciés	Navires en activité dans la ZEE	Navires interrogés par radio	Navires inspectés	Navires concernés	Navires inspectés 1 fois	Navires inspectés +2fois	Taux d'inspec tion (%)	Navires en infrac tions	Taux d'infrac tions (%)
OSO FARMING (pêche géniteurs)	Malagasy	Chalutier	1	1								
CRUSTAPECHE	Malagasy	Chalutier Crevettier	2	2								
PECHERIES DE NOSY- BE	Malagasy	Chalutier Crevettier	6	6								
PECHEXPOR	Malagasy	Chalutier Crevettier	7	7								
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Chalutier Crevettier	3	3								
REFRIGEPECHE OUEST	Malagasy	Chalutier Crevettier	8	8								
SOMAPECHE	Malagasy	Chalutier Crevettier	11	11								
PECHERIES DE NOSY BE	Malagasy	Chalutier de fond	3	3								
Mr NINCENT	Malagasy	Ligneur	1	1								
NARISON MICHEL	Malagasy	Ligneur	1	1								
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Ligneur	3	3								
PECHERIES DE NOSY BE	Malagasy	Navire d'appui	1	1								
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Navire de collecte	2	2								
MUREX	Malagasy	Navire de collecte	4	4								

INTERNATIONAL												
SOPEMO	Malagasy	Navire de collecte	1	1								
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Navire Polyvalent	2	2								
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Navire Polyvalent	6	6								
SOPEMO	Malagasy	Navire Polyvalent	4	4								
Mr VOCA BRUNO	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1								
Mr JEAN NOEL	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1								
MAD OCEAN	Malagasy	Palangrier	1	1								
READ MADAGASCAR	Malagasy	Palangrier	3	0								
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Palangrier	5	5								
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Palangrier	2	2								
AUTRES	Malagasy											
SOUS TOTAL PAVILLON MALAGASY			79	76	0	0	0	0	0	0%	0	0%
ANABAC	Seychelles	Navire d'appui	2	2								
ANABAC	Seychelles	Senneur	5	4								
CFTO	France	Senneur	2	2								
DAE YOUNG FISHERIES EXPERIMENTALE	Taiwan	Palangrier	4	4								
DAE YOUNG FISHERIES EXPERIMENTALE	Corée	Palangrier	4	4								
DAE YOUNG FISHERIES EXPERIMENTALE	Chine	Palangrier	1	1								
DAE YOUNG FISHERIES	Malaisie	Palangrier	5	5	0	2	2	2	0	40%	0	0%
DAE YOUNG FISHERIES	Taiwan	Palangrier	39	36	1	1	1	1	0	2,78%	0	0%
DAE YOUNG FISHERIES	Belize	Palangrier	3	3	1	0	0	0	0	0%	0	0%
INTERTUNA S.A.	Seychelles	Senneur	2	2								
JAPAN TUNA	Japon	Palangrier	1	1								
SAPMER	France	Senneur	4	4								
UNION EUROPEENNE	Espagne	Navire d'appui	5	5								
UNION EUROPEENNE	Espagne	Palangrier	13	9	2	0	0	0	0	0%	0	0%



UNION EUROPEENNE	Espagne	Senneur	15	13								
UNION EUROPEENNE	France	Palangrier	19	19	3	1	1	1	0	5,26%	0	0%
UNION EUROPEENNE	France	Senneur	7	7								
UNION EUROPEENNE	Portugal	Palangrier	2	2	1	0	0	0	0	0%	0	0%
AUTRES	Etranger											
SOUS TOTAL PAVILLON ETRANGER			133	123	8	4	4	4	0	3,25%	0	0%
TOTAL			212	199	8	4	4	4	0	2,01%	0	0%

6.2.2.1.2.2. Par zone opérationnelle

ZONE OPERATIONNELLE CSP	Nombre de navires interrogés par radio	Nombre de navires inspectés	Nombre de navires concernés	navires inspectés 1 fois	navires inspectés 2 fois ou plus	Navires en infractions	Taux d'infraction (%)
SUD EST	8	2	2	2	0	0	0%
EST	0	2	2	2	0	0	0%
NORD EST							
TOTAL	8	4				0	

6.2.2.1.2.3. Par mois

PERIODE	Nombre de navires interrogés par radio	Nombre de navires inspectés	Nombre de navires concernés	navires inspectés 1 fois	navires inspectés 2 fois ou plus	Navires en infractions	Taux d'infraction (%)
JANVIER							
FEVRIER							
MARS							
AVRIL							
MAI							

JUIN								
JUILLET								
AOUT								
SEPTEMBRE	8	2	2	2	0	0	0%	
OCTOBRE								
NOVEMBRE	0	2	2	2	0	0	0%	
DECEMBRE								
TOTAL	8	4				0		

6.2.2.2. Contrôle au débarquement

PROTOCOLE-SOCIETE	PAVILLON	TYPE	Navires Licenciés	Navires en activité dans la ZEE	Navires inspectés	Navires concernés	Navires inspectés 1 fois	Navires inspectés +2fois	Taux d'inspection (%)	Navires en infractions	Taux d'infractions (%)
OSO FARMING (pêche géniteurs)	Malagasy	Chalutier	1	1							
CRUSTAPECHE	Malagasy	Chalutier Crevettier	2	2	1	1	1	0	50%	0	0%
PECHERIES DE NOSY-BE	Malagasy	Chalutier Crevettier	6	6							
PECHEXPOR	Malagasy	Chalutier Crevettier	7	7							
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Chalutier Crevettier	3	3							
REFRIGEPECHE OUEST	Malagasy	Chalutier Crevettier	8	8	4	4	4	0	50%	0	0%
SOMAPECHE	Malagasy	Chalutier Crevettier	11	11							
PECHERIES DE NOSY BE	Malagasy	Chalutier de fond	3	3							
Mr NINCENT	Malagasy	Ligneur	1	1							
NARISON MICHEL	Malagasy	Ligneur	1	1							
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Ligneur	3	3							
PECHERIES DE NOSY BE	Malagasy	Navire d'appui	1	1							
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Navire de collecte	2	2							
MUREX INTERNATIONAL	Malagasy	Navire de collecte	4	4							
SOPEMO	Malagasy	Navire de collecte	1	1							
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Navire Polyvalent	2	2							
SOCIETE DE PECHE	Malagasy	Navire Polyvalent	6	6							



SAINTE MARIE											
SOPEMO	Malagasy	Navire Polyvalent	4	4	1	1	1	0	25%	0	0%
Mr VOCA BRUNO	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1							
Mr JEAN NOEL	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1							
MAD OCEAN	Malagasy	Palangrier	1	1							
READ MADAGASCAR	Malagasy	Palangrier	3	0							
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Palangrier	5	5							
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Palangrier	2	2							
AUTRES	Malagasy										
SOUS TOTAL PAVILLON MALAGASY			79	76	6	6	6	0	7,89%	0	0%
ANABAC	Seychelles	Navire d'appui	2	2	1	1	1	0	50%	0	0%
ANABAC	Seychelles	Senneur	5	4	4	4	4	0	100%	0	0%
CFTO	France	Senneur	2	2	2	2	2	0	100%	0	0%
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Taiwan	Palangrier	4	4	1	1	1	0	25%	0	0%
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Corée	Palangrier	4	4							
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Chine	Palangrier	1	1							
DAE YOUNG - FISHERIES	Malaisie	Palangrier	5	5							
DAE YOUNG – FISHERIES	Taiwan	Palangrier	39	36							
DAE YOUNG – FISHERIES	Belize	Palangrier	3	3							
INTERTUNA S.A.	Seychelles	Senneur	2	2	1	1	1	0	50%	0	0%
JAPAN TUNA	Japon	Palangrier	1	1							
SAPMER	France	Senneur	4	4	2	2	2	0	50%	0	0%
UNION EUROPEENNE	Espagne	Navire d'appui	5	5	2	2	2	0	40%	0	0%
UNION EUROPEENNE	Espagne	Palangrier	13	9							
UNION EUROPEENNE	Espagne	Senneur	15	13	12	11	10	1	84,62%	0	0%
UNION EUROPEENNE	France	Palangrier	19	19	2	2	2	0	10,53%	0	0%
UNION EUROPEENNE	France	Senneur	7	7	3	3	3	0	42,86%	0	0%
UNION EUROPEENNE	Portugal	Palangrier	2	2							
AUTRES	Etranger				2	2	2	0	—	0	0%
SOUS TOTAL PAVILLON ETRANGER			133	123	32	31	30	1	23,57%	0	0%
TOTAL			212	199	38	37	36	1	17,58%	0	0%

6.2.2.3. Contrôle au niveau du centre opérationnel

Le Centre opérationnel est chargé principalement de concevoir, développer et gérer des outils informatiques, permettant au Centre de suivre les activités des navires de pêche, conformément aux réglementations en vigueur, opérant à l’intérieur de la zone de pêche de Madagascar.

Le système de suivi par satellite VMS qui permet au Centre de Contrôle d’avoir une vision globale de tous les navires de pêche licenciés opérant à l’intérieur de la zone de pêche de Madagascar. Un navire n’est pas autorisé à entreprendre une activité de pêche sans un équipement de suivi fonctionnel avant son entrée dans la zone. En effet, à la réception d’un préavis d’entrée d’un navire, après vérification de la licence (ou autorisation) dans la base de données, le Centre opérationnel veille à ce que son système de suivi par satellite fonctionne correctement et émet régulièrement des positions. A défaut, un message est envoyé au navire (ou à son armateur) lui interdisant de continuer son activité jusqu’au rétablissement de son système. De même à la sortie d’un navire, constaté par VMS, le capitaine a l’obligation de faire un message en mentionnant les quantités de poissons capturées par espèces à bord. En cas d’omission, c’est le Centre Opérationnel qui se charge de faire un rappel au capitaine (ou à son armateur) de son obligation.

Chaque protocole d’accord de pêche conclu dispose des règles définissant le mode de transmission de données VMS ainsi que les procédures à suivre pour les messages d’entrée/ sortie.

Il est à noter que le système, même le seul à avoir une couverture totale à moindre coût, ne peut pas substituer les autres composants classiques d’un système de suivi, contrôle et surveillance tels que la patrouille maritime par moyen nautique ou aérien, l’embarquement des observateurs, le contrôle au port, la vérification des engins de pêche, mais viennent renforcer et compléter ces derniers. La simple raison c’est qu’on ne peut pas suivre à travers ce système les navires qui viennent pêcher illégalement dans la zone et il faut faire appel à d’autres moyens plus onéreux.

6.2.2.3.1. Contrôle déclaration entrée/sortie de zone

Les dispositions du protocole d’accord de pêche obligent tout navire étranger à transmettre leur message d’Entrée ou de Sortie de zone, avec estimation de poissons à bord. Le Centre opérationnel veille donc à ce que cette disposition soit respectée par tout navire qui opère à l’intérieur de la ZEE. Le système VMS vient en complément de cet outil de contrôle. Le tableau suivant représente l’enregistrement des messages envoyés à partir du navire. A noter que ce taux de 97,07% se traduit soit par le respect des capitaines de la réglementation soit suite à un rappel du centre opérationnel de leur obligation à chaque réception d’un message.

PROTOCOLE-SOCIETE	PAVILLON	TYPE	Navires Licenciés	Navires en activité dans la ZEE	Nombres de messages d’entrées / sorties				Messages de transit	Navires déclarants	Taux de respect (%)
					Réguliers (E+S)	Sans sorties	Sans entrées	Totaux			
ANABAC	Seychelles	Navire d'appui	2	2	15	0	0	15	0	2	100%
ANABAC	Seychelles	Senneur	5	4	59	0	1	60	1	4	98,33%
CFTO	France	Senneur	2	2	21	0	0	21	0	2	100%
DAE YOUNG -FISHERIES	Taiwan	Palangrier	4	4	9	0	0	9	0	4	100%

EXPERIMENTALE											
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Corée	Palangrier	4	4	6	0	0	6	0	3	100%
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Chine	Palangrier	1	1	1	0	0	1	0	1	100%
DAE YOUNG - FISHERIES	Malaisie	Palangrier	5	5	18	3	0	21	0	5	85,71%
DAE YOUNG - FISHERIES	Taiwan	Palangrier	39	36	112	7	3	122	1	36	91,80%
DAE YOUNG - FISHERIES	Belize	Palangrier	3	3	9	0	0	9	0	3	100%
INTERTUNA S.A.	Seychelles	Senneur	2	2	16	0	0	16	0	2	100%
JAPAN TUNA	Japon	Palangrier	1	1	1	1	0	2	0	1	50%
SAPMER	France	Senneur	4	4	14	0	0	14	3	3	100%
UNION EUROPEENNE	Espagne	Navire d'appui	5	5	25	0	0	25	5	5	100%
UNION EUROPEENNE	Espagne	Palangrier	13	9	23	0	0	23	0	9	100%
UNION EUROPEENNE	Espagne	Senneur	15	13	108	0	3	111	4	13	97,30%
UNION EUROPEENNE	France	Palangrier	19	19	213	3	0	215	4	18	99,07%
UNION EUROPEENNE	France	Senneur	7	7	35	0	1	36	3	6	97,22%
UNION EUROPEENNE	Portugal	Palangrier	2	2	5	0	0	5	0	2	100%
AUTRES (Transit)	Etranger				5	0	0	5	5	5	100%
TOTAL			133	123	695	14	8	716	26	119	97,07%

6.2.2.3.2. Contrôle par le système de suivi des navires par satellite

Le système permet au centre opérationnel de réagir en cas de constat d'anomalie par rapport aux réglementations entre autres le manquement de message d'entrée/ sortie, non transmission régulière de position VMS, incursion dans les zones non attribuées par la licence, pêche sans autorisation. En effet, durant l'année 2012, les anomalies sur le fonctionnement de VMS ont été réglés après échange d'informations du centre opérationnel soit avec le capitaine du navire, soit directement avec le centre de contrôle de l'état du pavillon tout en respectant les dispositions réglementaires décrites dans le protocole d'accord auquel le navire en question est autorisé. De même pour les problèmes de message d'entrée/ sortie

Le tableau suivant résume les anomalies constatées par le système VMS :

PROTOCOLE-SOCIETE	PAVILLON	TYPE	Navires Licenciés	Navires engagé dans l'activité de pêche durant l'année 2012	Nombre de navire signalé en panne VMS ou dysfonctionnement constaté	Observations
OSO FARMING (pêche géniteurs)	Malagasy	Chalutier	1	1	0	x

CRUSTAPECHE	Malagasy	Chalutier Crevettier	2	2	0	x
PECHERIES DE NOSY-BE	Malagasy	Chalutier Crevettier	6	6	2	Les balises défectueuses ont été réparées ou remplacées à temps (respectant le délai accordé dans la réglementation).
PECHEXPORT	Malagasy	Chalutier Crevettier	7	7	0	
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Chalutier Crevettier	3	3	1	Un navire est en panne de moteur et n'a pas pris la mer
REFRIGEPECHE OUEST	Malagasy	Chalutier Crevettier	8	8	0	x
SOMAPECHE	Malagasy	Chalutier Crevettier	11	11	0	x
PECHERIES DE NOSY BE	Malagasy	Chalutier de fond	3	3	0	x
Mr NINCENT	Malagasy	Ligneur	1	1	0	Navire non suivi
NARISON MICHEL	Malagasy	Ligneur	1	1	0	Navire non suivi
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Ligneur	3	3	0	x
PECHERIES DE NOSY BE	Malagasy	Navire d'appui	1	1	0	x
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Navire de collecte	2	2	0	x
MUREX INTERNATIONAL	Malagasy	Navire de collecte	4	4	0	Navire non suivi
SOPEMO	Malagasy	Navire de collecte	1	1	0	x
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Navire Polyvalent	2	2	0	x
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Navire Polyvalent	6	6	0	x
SOPEMO	Malagasy	Navire Polyvalent	4	4	2	Deux navires ont subi de changement d'équipement
Mr VOCA BRUNO	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1	0	Navire non suivi x
Mr JEAN NOEL	Malagasy	Navire Polyvalent	1	1	0	Navire non suivi x
MAD OCEAN	Malagasy	Palangrier	1	1	0	x
READ MADAGASCAR	Malagasy	Palangrier	3	0	0	Aucun navire en activité durant l'année 2012
REFRIGEPECHE EST	Malagasy	Palangrier	5	5	0	x
SOCIETE DE PECHE SAINTE MARIE	Malagasy	Palangrier	2	2	0	x
AUTRES	Malagasy	x	0		0	x
SOUS TOTAL PAVILLON MALAGASY			79	76	5	x
ANABAC	Seychelles	Navire d'appui	2	2	0	x
ANABAC	Seychelles	Senneur	5	4	0	x
CFTO	France	Senneur	2	2	0	x
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Taiwan	Palangrier	4	4	0	x
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Corée	Palangrier	4	4	1	Une transmission manuelle a été exigée jusqu'au rétablissement du système à bord respectant le délai fixé par le protocole.
DAE YOUNG - FISHERIES EXPERIMENTALE	Chine	Palangrier	1	1	0	x
DAE YOUNG - FISHERIES	Malaisie	Palangrier	5	5	0	x
DAE YOUNG - FISHERIES	Taiwan	Palangrier	39	36	0	x

DAE YOUNG – FISHERIES	Belize	Palangrier	3	3	0	x
INTERTUNA S.A.	Seychelles	Senneur	2	2	0	x
JAPAN TUNA	Japon	Palangrier	1	1	0	x
SAPMER	France	Senneur	4	4	0	x
UNION EUROPEENNE	Espagne	Navire d'appui	5	5	0	x
UNION EUROPEENNE	Espagne	Palangrier	13	9	0	x
UNION EUROPEENNE	Espagne	Senneur	15	13	0	x
UNION EUROPEENNE	France	Palangrier	19	19	2	La transmission de position s'est fait manuellement conformément au protocole d'accord. Le délai passé, les navires ont quitté la zone jusqu'au rétablissement de leur situation VMS.
UNION EUROPEENNE	France	Senneur	7	7	0	x
UNION EUROPEENNE	Portugal	Palangrier	2	2	0	x
SOUS TOTAL PAVILLON ETRANGER			133	123	3	
TOTAL			212	199	8	

6.3. Programme d'observateurs

6.3.1. Embarquement par pêcheurie

PECHERIES	NOMBRE DE NAVIRES LICENCIES	NB DE NAVIRES AVEC OBSERVATEURS	TAUX	NOMBRE D'EMBARQ	NOMBRE DE JOURS TOTAL	MOYENNE DE CHAQUE EMBARQUEMENT	LIEU EMBARQUEMENT	
							MER	QUAI
CHALUTIERS Crevette. (COTIERES, PROFONDES)	39	33	84,61	68	1990	30	3	65
CHALUTIER POISSONS EN EAUX PROFONDES	1	0	0,00	0	0	0	0	0
CHALUTIER (COLLECTE DE GENITEURS)	1	1	100,00	10	64	7	0	10
THONIER SENNEUR ETRANGER	35	4	11,42	7	176	26	0	7
THONIERS PALANGRIERS ETRANGERS	91	3	3,29	4	92	23	0	4
NAVIRES D'APPUI ETRANGERS	7	0	0,00	0	0	0	0	0
NAVIRES MULTI - ENGINs NATIONAUX	14	7	50,00	9	262	30	0	9
LIGNEURS NATIONAUX (SEBAE)	5	3	60,00	4	64	16	0	4
NAVIRE D'APPUI NATIONAL	1	0	0,00	0	0	0	0	0
PALANGRIERS DE SURFACE NATIONAUX (SPSM)	2	2	100,00	4	95	24	0	4
PALANGRIERS DE FOND NATIONAUX (SPSM)	9	4	44,44	5	96	20	0	5



NAVIRES DE COLLECTE NATIONAUX (MUREX, LOVO IX)	7	0	0,00	0	0	0	0	0
TOTAL	212	57	26,88	111	2839	26	3 (i)	108

6.3.2. Embarquement par pavillon

PAVILLON	NOMBRE DE NAVIRES LICENCIES	NB DE NAVIRES AVEC OBSERVATEURS	TAUX	NOMBRE	NOMBRE DE	MOYENNE DE CHAQUE EMBARQUEMENT	LIEU EMBARQUEMENT	
				D'EMBARQ	JOURS TOTAL		MER	QUAI
MALGACHE	79	50	63,29	100	2571	26	3	97
U.E (ESP 33; FRS :26; PRT 2)	61	3	4,91	7	92	14	0	7
TAIWANNAIS (PALANGRIERS DAE Y.)	43	0	0,00	0	0	0	0	0
COREENS (PALANGRIERS DAE Y.)	4	0	0,00	0	0	0	0	0
JAPONAIS (PALANGRIERS JAPAN Tuna)	1	0	0,00	0	0	0	0	0
MYS (PALANGRIERS DAE Y.)	5	0	0,00	0	0	0	0	0
CHINOIS (PALANGRIER DAE Y.)	1	0	0,00	0	0	0	0	0
SEYCHELLOIS (SEN: 7, APPUI: 2)	9	3	33,33	3	139	47	0	3
BLZ (PALANGRIERS DAE Y.)	3	0	0,00	0	0	0	0	0
FRANCAIS (SENNEUR SAPMER)	6	1	16,66	1	37	37	0	1
TOTAL	212	57	26,88	111	2839	26	3 (i)	108

NB : Les 3 embarquements en mer ont eu lieu à bord des chalutiers pour crustacés en eau profonde de la Société Pêcheries de Nosy Be à partir de leur bateau d'appui NOSY BE 5 durant le 4^{ème} trimestre



6.3.2.1 Observations :

Comme pour les années précédentes, les embarquements sur les chalutiers crevettiers ont aussi dominé l'année 2012. D'autre part, malgré les différentes contraintes, le Programme Observateur a réussi à embarquer des observateurs à bord des thoniers senneurs étrangers.

6.3.2.2 Résultats des embarquements des observateurs:

Les embarquements réalisés ont été de 111, correspondant à 2839 jours de mer : soit une différence de 21 jours en moins par rapport à la prévision fixée pour 2012 (2860 jours). Ce résultat est encourageant vu que les observateurs fonctionnels en 2012 ont été toujours au nombre de 19 comme en 2011 (contre 23 observateurs en 2010)

1)- Les embarquements sur les Crevettiers côtiers tiennent le nombre le plus élevé de tous les embarquements car 33 sur les 39 chalutiers titulaires de licences de pêche ont reçu des observateurs à leur bord

2)- Embarquement au titre du Programme national : 91 embarquements

3)- Dans le cadre du Projet SWIOFP, vingt (20) embarquements ont été réalisés durant l'année 2012. Ceci aurait pu être mieux s'il n'y avait pas eu l'arrêt temporaire en 3ème trimestre : Suspension des embarquements durant laquelle les observateurs ont été immobilisés à quai pour ne pas rater les embarquements SWIOFP en cas de reprise. Sauf, les embarquements SWIOFP n'ont repris qu'en Novembre 2012. Les détails sur ces 20 embarquements ont été communiqués au Point Focal du SWIOFP et au CLC/SWIOFP (Identité de l'observateur, date, d'embarquement, nom du navire, ...). A chaque débarquement, un résumé du rapport de marée leur est aussi communiqué avec les données collectées. Les résumés de tous les rapports de marée sont disponibles au Programme Observateur. Par ailleurs, les données sur ces 20 embarquements (fiches en version papier et électronique) peuvent être consultées à tout moment par qui de droit

4)- embarquement au titre de la COI : néant, pour de raison de manque de budget approprié

6.3.2.3 Détails des résultats d'embarquement à bord :

- Opérations à bord suivies (Calée, virée et triage)
- Heures, Positions et Profondeurs des virées, calées et la durée de pêche suivies
- Prises d'échantillons qui sont utiles aux analyses ou identifications des espèces
- Examen et mesures des engins de pêche
- Enregistrement des données sur les captures (espèces cibles, prises accessoires, rejets et conservée)

300 Séances de vacation ont été effectuées durant l'année 2012 dont 289 faites par Radio BLU et 11 par téléphone

A chaque débarquement, l'observateur dépose un rapport de marée au Programme Observateur, Service qui le traite. Par la suite, une synthèse sur le déroulement des opérations à bord avec les données sur les captures, est envoyée à l'armateur concerné pour les embarquements au titre du Programme national et au point Focal SWIOFP pour ceux au titre du projet SWIOFP. Ceci étant, les rapports de marée sont transmis au Service de Suivi des Ressources pour saisie et compilation des données

6.3.2.4 Evènements spéciaux

1)- Le Programme Observateur a pu participer à travers un observateur à une formation sur le montage de DROPLINE, organisée par le SWIOFP à l'île Maurice durant le 2^{ème} trimestre. Par la suite, une campagne de mise à l'eau dans les eaux malgaches de la façade Est a été organisée par le même projet courant 3^{ème} trimestre 2012, à laquelle deux observateurs ont participé à travers leurs embarquements.

2)- Un 3^{ème} observateur a eu l'occasion de participer à un atelier sur "la base de données des observateurs SWIOFP " à Mombassa KENYA en Septembre 2012, toujours sous la conduite du projet SWIOFP. Cet atelier avait pour but d'améliorer le système de collecte de données à bord en utilisant le logiciel ACCESS 2010, ceci en vue d'avoir une base de données plus fiable.

6.4. Programme d'échantillonnage au port

Le programme de mise en place de l'échantillonnage au port vient tout juste de voir le jour cette année. Il entend effectuer un échantillonnage exhaustif de tous les poissons, exceptés ceux qui n'ont pas été capturés à l'hameçon comme le recommandent les autres systèmes de collecte de données des autres régions.

6.5. Débarquement/Transbordement

Notons que jusqu'à présent que les produits frais des palangriers nationaux n'ont jamais fait l'objet de transbordement ni au port ni en rade ou encore moins en mer. Ils sont débarqués en totalité pour être exportés après avoir été conditionnés localement. Quant à la couverture des activités de débarquement, des agents locaux du MPRH seront déployés pour collecter systématiquement le journal de pêche au débarquement. En conséquence, le ministère dispose, désormais, des informations idoines aux activités de pêche filage par filage.

7. Programmes nationaux de recherche

Tableau 4: Tableau résumant les programmes de recherche nationaux, y compris leurs dates

Nom du projet	Période	Pays impliqués	Budget total	Origine des fonds	Objectifs	Brève description
Evaluation de la quantité des faux poissons débarqués au port d'Antsiranana (senneur + Cargo)	Depuis 2011	Madagascar	Non défini	Agence Malgache des pêches et de l'Aquaculture (AMPA)	Evaluer quantitativement la dimension des by-products sortis au port	

8. Mise en place des recommandations du Comité scientifiques et des résolutions de la CTOI

Tableau 5: Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2005 et 2012.

Res. No.	Résolution	Exigence scientifique	Progrès de la CPC
05/05	Concernant la conservation des requins captures en association avec les pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphe 1-12	-Utilisation des lignes monofilaments -Déploiement des hameçons circulaires
10/02	Statistiques exigibles des membres et partie coopérantes non-contractantes de la CTOI	Paragraphe 1-7	-Mise en place des antennes de collecte de données sur le segment industriel. Ces antennes vont collecter les logbook à chaque touchée des palangriers. A ceci s'ajoute la mise en œuvre du programme d'échantillonnage -Mise en place de sites pilotes pour la collecte de données sur segment traditionnel. Il s'agit du district de Mahajanga I et Toamasina I. -Finalisation de l'enquête cadre réalisée par le PACP
10/06	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières Rappel : La Résolution 12/06 remplacera la Résolution 10/06 le 1er juillet 2014.	Paragraphe 3-7	-Collecte des informations sur les interactions avec les oiseaux de mer à travers les observateurs, les livres de pêche et d'autre source d'information (Défis) -Rapport sur la mise en place des mesures d'atténuation (Défis) -Elaboration d'un avenant au protocole de pêche signé avec les armements nationaux - Mesures d'atténuations au sud de 25° S (Palangriers) (Défis)
11/04	Sur un programme régional d'observateurs	Paragraphe 9	-Rapport sur les informations sur le programme régional d'observateur (Nombre de navires/couverture par engins) (Défis)
13/03	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphe 1-11	
12/04	Sur la conservation des tortues marines	Paragraphe 3, 4, 6-10	-Rapport sur les interactions avec les tortues marines provenant des observateurs, des livres de pêche et d'autre source d'information (Défis) -Elaboration d'un avenant au protocole de pêche signé avec les armements nationaux - obligation d'enregistrer les captures de tortues marine (Défis)
12/09	Sur la conservation des requins-renards (famille des alopiidæ) captures par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphe 4-8	-Elaboration d'un avenant au protocole de pêche signé avec les armements nationaux aux fins de conserver les requins renards (Défis) -Elaboration d'un décret/arrêté d'application afin de transposer l'interdiction des captures de tous les requins renards (Défis)

9. Références bibliographiques

- 1) RAHOMBANJANAHARY, M, 2011. Rapport de mission à Nosy Be. 4p.
- 2) RAZAFINDRAKOTO, Y., KISZKA, J., MUIR, C., POONIAN, COX, T, AMIR, O, BOURJEA, J., WAMBIJI, N., BRISTOL, N. 2008. Marine Mammal Bycatch in the Southwest Indian Ocean: Review and Need for a Comprehensive Status Assessment. Western Indian Ocean, Journal of Marine Science, 7(2): 119-136.